



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°166 du 29 novembre 2019

Direction des sécurités

Bureau planification et opérations

Arrêté n°2019-01-1535 du 29 novembre 2019, portant agrément du personnel habilité à procéder à des missions de palpations de sécurité aux entrées des centres commerciaux pour les journées des 30 novembre et 1^{er} décembre 2019

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE N°2019-01-1525 DU 28 NOV 2019



PREFET DE L'HERAULT

Direction des sécurités

Arrêté n° 2019/01/1535

portant agrément du personnel habilité à procéder à des missions de palpations de sécurité aux entrées des centres commerciaux pour les journées des 30 novembre et 1^{er} décembre 2019

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE n°2019/01/1525

Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 613-2, R 613-6 et R 613-7 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté du préfet de l'Hérault en date du 28 novembre 2019 constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique à l'occasion des manifestations revendicatives sur la voie publique ;

VU les demandes présentées par le polygone de Montpellier, le centre commercial Odysseum et les boutiques Darty (Odysseum) et le Géant Casino (Odysseum) en date du 26 novembre 2019 ;

VU l'arrêté n° 2019/01/1525 portant agrément du personnel habilité à procéder à des missions de palpations de sécurité aux entrées des centres commerciaux pour les journées des 30 novembre et 1^{er} décembre 2019

VU les nouveaux éléments transmis par le centre commercial du Polygone en date du 29 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le personnel déclaré par lesdites entreprises remplit les conditions imposées par la réglementation ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2019/01/1525 ;

Article 2^{er} : Sont agréés en vue de procéder à des missions de palpation de sécurité :

A l'occasion des journées du samedi 30 novembre 2019 de 8 heures 30 à 22 heures et du dimanche 1^{er} décembre 2019 de 8 heures 30 à 13 heures pour le parking, la galerie marchande et le centre commercial Odysseum de Montpellier :

PIOCH Jessy, n°CAR-034-05-03-20190014708

ANDRE Vincent, n°CAR-034-2022-08-16-20170289826

CURABET Gregory, n° CAR-034-2024-06-21-20190073925

DEGOUTHOU Yanis, n° CAR 034-2019-10-05-20140021835

AHMED Hacene, n° CAR-034-2023-09-25-20180341891

FERRER Alexandre, n°CAR-034-2020-06-22-20150479359

JUILLARD Arnaud, n°CAR-034-2023-10-24-20180329282

VILCOT Ludovic, n° CAR-030-2019-12-300-20140107222

MESTRIAUX David, n°CAR-034-2019-09-04-20140382700

RUIZ Justin, n°CAR-034-2022-01-30-20170248611

MOLARD Laurent, n° CAR 030-2020-02-27-20150171467
CLEMENTE Diego, n° CAR-030-2023-01-22-20180144982
AINOZA Louis Philippe, n° CAR -034-2019-07-01-20140015019
HEFDALLAH Nourdine, n°PRO-000-2022-06-21-20170269833
LIBERCIER Eric, n°CAR-034-2022-07-20-20170278600
DELCOURT Thomas, n° CAR-034-2023-01-05-20170297360
ABSYTE Brice, n°CAR-034-2023-09-19-20180329499
DUBOIS Remy, n° CAR-034-2020-05-29-20150463575
GERVAIS Julien, n° CAR-034-2023-10-04-20180014883
JACQUES Julien, n°CAR-030-2021-08-10-20160522970
LECART Chrystel, n° CAR-034-2019-11-02-20140071962
MARAND Bruno, n° CAR-034-2019-04-03-20140022919
MARCO Stéphane, n° CAR-034-2021-11-15-20160248588
MASSIN Guillaume, n° CAR-039-222-03-15201770563666
MATHIEU Maxime, n° CAR-034-2020-02-25-20150312916
PUJOL Victor, n° CAR-034-2022-11-13-20170497426
ROSSIGNEUX Gregory, n° CAR-034-2023-11-27-20180035364
SPITALIERI Loic, n°CAR-034-2020-01-07-20140121682
TEISSIER Pierick, n° CAR-034-2019-09-23-20140100862
SEIGNEURET Sebastien, n° CAR-034-2023-10-19-20180652765
BOUSSIF Tarek, n° CAR -034-2023-09-19-20180343601

A l'occasion des journées du samedi 30 novembre 2019 de 8 heures 30 à 22 heures et du dimanche 1^{er} décembre 2019 de 8 heures 30 à 13 heures pour l'accès au magasin DARTY (Odysseum) :
FAHCHOUCH Farid n° CAR-034-2115-12-14-20160494509

A l'occasion des journées du samedi 30 novembre 2019 de 8 heures 30 à 22 heures et du dimanche 1^{er} décembre 2019 de 8 heures 30 à 13 heures pour l'accès au GEANT CASINO (Odysseum) :
BEK Clément, n°CAR-034-2022-01-19-20170571105
CHARENT Joël, n°CAR-034-2019-09-18-20140081040
BLAT Vincent, n°CAR-034-2019-11-24-20140409163
DOS SANTOS Pierre, n°CAR-075-2020-05-27-20150475571
FERNANDEZ François, n° CAR-083-2021-11-04-20160197893
RECEVEUR Frédéric, n° CAR-034-2019-09-18-20140376846
TABTEN Cherif, n° CAR-034-2020-08-10-20150436170

A l'occasion de la journée du samedi 30 novembre 2019 de 7 heures à 22 heures pour l'accès aux boutiques et au passage de la galerie du polygone de Montpellier :

MEDJAHHER Abdelkader, n° CAR-034-2022-01-31-20170545419
LEYOUMOU Yohane, n° CAR-083-2024-07-05-20190681500
PEPPOLONI Fabrice, n° CAR- 030-2024-01-10-20180675243
BEN LAMKADEM Abdelkader, n°CAR-034-2021-05-18-20160228333
BENHARCHACHE Nabil, n° CAR-030-2020-09-09-20150452970
MOLERO Julien, n° CAR-034-2022-09-26-20170248402
ILAOUI Elhassene, n°CAR-013-2021-08-04-20160177874
ARABI Mohamed, n°CAR-034-2021-05-24-20160522366
DELBARRE Jacques, n°CAR-034-2021-05-12-20160198687

AZOUAGH Youssef, n°CAR- 034-2021-06-17-20160214923
SOUMAHORO Ali, n° CAR-034-2024-11-05-20190663110
GUEYE Magueye, n°CAR-034-2024-11-19-20190676409
MICELI Rémy, n° CAR-034-2023-12-13-20180018641
ADRIAN Emilien, n° CAR-030-2020-08-12-20150494271
HENNETIER Maxime, n° CAR-034-2022-10-27-20170575435
MAURAND Jean-Louis, n° CAR-034-2021-09-26-20160086548
MARTINEZ Rémy, n°CAR-034-2021-07-01-20160537723
SI-AHMED Karim, n° CAR-034-2020-02-25-20150131456
MAZGOUTI Ouassim, n° CAR-034-2024-04-08-20190666092
COURNUT Clément, n°CAR-034-2024-03-19-20180668311
SEGGARI Kamel, n° CAR-034-2023-05-25-20180338763
CRINIÈRE Johnny, n° CAR-034-2021-12-15-20160426194
ABDELHAK El Hocine, n° CAR-034-2024-06-20-20190034550
MAVOUNGOU Cheneder Hiver Brune, n° CAR-013-2023-05-22-20180625856

A l'occasion de la journée du dimanche 1^{er} décembre 2019 de 10 heures à 19 heures pour l'accès aux boutiques et au passage de la galerie du polygone de Montpellier :

AKAKPO Ekué, n° CAR-034-2024-05-22-20190355475
MOUSSAOUI Mohamed, n° CAR-034-2021-03-15-20160125908
PEPPOLONI Fabrice, n° CAR- 030-2024-01-10-20180675243
BEN LAMKADEM Abdelkader, n°CAR-034-2021-05-18-20160228333
BENHARCHACHE Nabil, n° CAR-030-2020-09-09-20150452970
MOLERO Julien, n° CAR-034-2022-09-26-20170248402
ILAOUI Elhassene, n°CAR-013-2021-08-04-20160177874
ARABI Mohamed, n°CAR-034-2021-05-24-20160522366
DELBARRE Jacques, n°CAR-034-2021-05-12-20160198687
AZOUAGH Youssef, n°CAR- 034-2021-06-17-20160214923
SOUMAHORO Ali, n° CAR-034-2024-11-05-20190663110
GUEYE Magueye, n°CAR-034-2024-11-19-20190676409
MICELI Rémy, n° CAR-034-2023-12-13-20180018641
ADRIAN Emilien, n° CAR-030-2020-08-12-20150494271
HENNETIER Maxime, n° CAR-034-2022-10-27-20170575435
MAURAND Jean-Louis, n° CAR-034-2021-09-26-20160086548
MARTINEZ Rémy, n°CAR-034-2021-07-01-20160537723
SI-AHMED Karim, n° CAR-034-2020-02-25-20150131456
MAZGOUTI Ouassim, n° CAR-034-2024-04-08-20190666092

COURNUT Clément, n°CAR-034-2024-03-19-20180668311

SEGGARI Kamel, n° CAR-034-2023-05-25-20180338763

CRINIÈRE Johnny, n° CAR-034-2021-12-15-20160426194

ABDELHAK El Hocine, n° CAR-034-2024-06-20-20190034550

MAVOUNGOU Cheneder Hiver Brune, n° CAR-013-2023-05-22-20180625856

Article 3 : Les missions de palpation de sécurité sont exercées dans le seul cadre d'un arrêté constatant des circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique tel que mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure.

Article 4 : La palpation doit être effectuée par une personne de même sexe que la personne qui en fait l'objet, et avec le consentement exprès de celle-ci.

Article 5 : Les agréments mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté deviennent caduques lorsque les agents cessent leurs fonctions au sein du service interne de sécurité.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault, Monsieur le Général, commandant du groupement départemental de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs dont un exemplaire sera adressé au Procureur de la République et notifié au polygone de Montpellier et au centre commercial Odysseum de Montpellier et aux boutiques Darty et Géant Casino d'Odysseum.

Fait à Montpellier, le 29 NOV. 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet


Richard SMITH

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet de l'Hérault ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 2.